

Assurance Décès ADE

Nom du produit	Assurance Décès ADE
Description	<p>Une assurance vie individuelle souscrite par une société dans le chef d'une personne clé (un dirigeant d'entreprise indépendant ou un travailleur) qui garantit le versement d'un capital à la société en cas de décès de cette personne.</p> <p>La société peut choisir de souscrire, en plus de la garantie principale, une ou plusieurs garanties complémentaires.</p>
Groupe cible	<p>Sociétés qui, en cas de décès prématuré (et d'incapacité de travail) d'une personne clé</p> <ul style="list-style-type: none"> • veulent garantir un crédit de la société • veulent se couvrir contre les conséquences financières de l'éventuelle disparition d'une personne clé
Parties	<ul style="list-style-type: none"> • preneur d'assurance = société • assuré = personne clé ou dirigeant d'entreprise indépendant • bénéficiaire en cas de décès = société • bénéficiaire en cas d'incapacité de travail = société
Financement	<p>L'assurance Décès ADE est intégralement financée par des cotisations de la société.</p> <p>Les primes des éventuelles garanties complémentaires s'ajoutent à la prime de l'assurance Décès ADE.</p> <p>La prime est à payer, au choix de la société, mensuellement (avec domiciliation), trimestriellement, semestriellement ou annuellement.</p>

Garantie principale

Capital Décès	<p>Assurance temporaire en cas de décès: capital constant</p> <p>Assurance solde restant dû: capital décroissant</p> <p>La diminution peut:</p> <ul style="list-style-type: none"> • être linéaire; • ou suivant les annuités (également mensualités, trimestrialités, semestrialités); • ou suivant un tableau (sur une base annuelle) défini par le client. <p>La diminution du capital peut être reportée.</p>
Tarifs préférentiels pour risques "sains" préférentiels	<p>Baloise a un tarif basé sur des tables d'expérience.</p> <p>Cela implique que nous offrons toujours un tarif plus avantageux.</p> <p>Nous garantissons à chaque fois ce tarif pour 1 année civile (la première fois jusqu'au 31/12 de l'année suivant l'année d'entrée en vigueur de la police).</p> <p>A partir d'un capital assuré (initial) de 25.000 EUR, une distinction fumeur/non-fumeur est opérée.</p> <p>Capitaux assurés de 25.000 à 49.999,99 EUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tarif fumeur • Tarif non-fumeur

Tarifs préférentiels pour risques "sains" préférentiels (suite)	<p>Capitaux assurés de 50.000 à 124.999,99 EUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tarif réduit fumeur • Tarif réduit non-fumeur • Tarif préférentiel possible⁽¹⁾ pour non-fumeurs moyennant un bon IMC <p>Capitaux assurés à partir de 125.000 EUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tarif extra réduit fumeur • Tarif extra réduit non-fumeur • Tarif préférentiel réduit possible⁽¹⁾ pour non-fumeurs avec un bon IMC et une tension et un taux de cholestérol satisfaisants
Définition de non-fumeur	<ul style="list-style-type: none"> • pour bénéficier d'un tarif (extra réduit) non-fumeur: ne pas avoir fumé de tabac pendant les 12 derniers mois • pour bénéficier d'un tarif préférentiel (réduit): ne pas avoir fumé de tabac pendant les 60 derniers mois
Âge de souscription et âge final	<p>Âge maximum de l'assuré lors de la souscription: 64 ans Âge final maximum de l'assuré: 80 ans</p>
Durée minimale	1 an
Primes	<p>Type de paiement de prime:</p> <ul style="list-style-type: none"> • primes périodiques constantes • primes de risque • prime unique <p>Durée du paiement de la prime (si primes périodiques constantes):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurance temporaire Décès: la durée du paiement de la prime est toujours égale à la durée de la police. • Assurance solde restant dû: nous fixons automatiquement la durée du paiement de la prime (en années complètes) en fonction de l'âge, du capital, des intérêts du prêt. Une durée plus courte de paiement de la prime est possible.
Taxes sur les primes	4,40 %
Avantage fiscal sur les primes	Les primes sont déductibles comme frais professionnels pour l'entreprise.
Impôt sur le versement de la garantie Décès	<p>Le versement total au bénéfice de l'entreprise est soumis à l'impôt des sociétés dans le chef de l'entreprise.</p> <p>Astuce en cas de garantie d'un crédit souscrit par une entreprise Assurez un capital supérieur en cas de décès égal à la dette impayée à la banque/ (1 - 0,25).</p> <p>En cas de décès prématuré de l'assuré, le capital assuré en cas de décès est utilisé pour rembourser les dettes à la banque (via une renonciation au bénéfice). Bien que l'entreprise ne reçoive pas le capital assuré en cas de décès, elle est toutefois imposée (taux normal d'impôt des sociétés = 25 %). C'est pourquoi il est utile d'assurer également la pression fiscale sur le montant de la dette impayée à la banque.</p>

(1) En l'absence d'autres facteurs complémentaires provoquant une surprime et en l'absence de traitement médical.

Rachat	<p>Pour les assurances décès qui sont payées</p> <ul style="list-style-type: none"> • avec des primes de risques ou • avec des primes périodiques constantes payables pendant une période dépassant la moitié de la durée de la police, le droit de rachat n'existe pas. <p>Dans les autres cas, la police peut être rachetée à tout moment (seul un rachat intégral est possible).</p>
Frais	<p>Indemnité de rachat</p> <p>Une indemnité de rachat de 5 % de la réserve constituée est imputée. Ce pourcentage diminue de 1 % chaque année, pendant les 5 dernières années, au jour de l'échéance annuelle de la police.</p> <p>L'indemnité de rachat minimale est toujours de 75 EUR (indexés à l'indice santé des prix à la consommation (1988 = 100).</p>
<p>Garanties complémentaires (uniquement si primes périodiques constantes)</p>	
Choix	<p>La société a le choix parmi les garanties complémentaires suivantes:</p> <p>En cas d'Assurance temporaire Décès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement de prime • Rente d'incapacité de travail (Plus) • Décès par accident • Décès par accident de la circulation <p>En cas d'assurance solde restant dû</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement de prime • Rente d'incapacité de travail (Plus)
Tarif incapacité de travail	<p>En fonction de la classe professionnelle et du statut social</p> <p>Tarif avec réduction:</p> <p>Rente d'incapacité de travail Plus</p> <p>La partie de la rente calculée au tarif réduit. Baloise utilise automatiquement ce tarif réduit jusqu'à ce que la prime totale des assurances complémentaires soit égale à la prime de la garantie principale.</p> <p>Rente d'incapacité de travail</p> <p>L'éventuel excédent est tarifé au tarif normal.</p>
Âge final	<p>Tant que les primes de la garantie principale sont versées, mais au maximum jusqu'à l'âge de pension légal calculé en fonction de la date de naissance de l'assuré^(*).</p> <p>Exception Rente d'incapacité de travail (Plus) en cas d'assurance solde restant dû:</p> <p>Le paiement des primes suit celui de la garantie principale, l'âge final de la garantie correspond à l'âge final de la garantie principale (mais maximum l'âge de pension légal calculé en fonction de la date de naissance de l'assuré^(*)).</p>
Taxes sur les primes	<p>Décès par accident (de la circulation): 4,40 %</p> <p>Remboursement de prime et Rente d'incapacité de travail (Plus): 9,25 %</p>

(*) 65 ans si la date de naissance ≤ 31/12/1959, 66 ans si la date de naissance se situe entre le 01/01/1960 et le 31/12/1963 et 67 ans si la date de naissance ≥ 01/01/1964

Avantage fiscal sur les primes des garanties Remboursement de prime, Rente d'incapacité de travail (Plus) et Décès par accident (de la circulation)

Les primes sont déductibles comme frais professionnels pour l'entreprise.

Impôt sur le versement des garanties complémentaires

Le versement total au bénéfice de l'entreprise est soumis à l'impôt des sociétés dans le chef de l'entreprise.
